N°15

Vocation Enseignant.fr

Téléchargez ici
la version numérique :

CONCOURS ENSEIGNANTS 2027
LES NOUVELLES RÈGLES DU JEU
COMPRENDRE LES NOUVEAUX PARCOURS
RÉUSSIR SES ANNÉES DE M1 ET M2

MA VIE DE PROF

PREMIÈRE AFFECTATION
COMMENT ÇA MARCHE ?

MES 30 PREMIERS JOURS
EN CLASSE

QUAND UN ÉLÈVE EN
SOUFFRANCE SE CONFIE



DEVENIR ENSEIGNANT
LE GUIDE 2027

ACCÈS AU SITE
Vocation Enseignant.fr

MA BOÎTE À OUTILS

- ✔ GAGNER DU TEMPS AVEC L'IA À L'ÉCOLE
- ✔ COMMENT RÉSEAU CANOPÉ M'ACCOMPAGNE
- ✔ STIMULER LA MOTIVATION DES ÉLÈVES
- ✔ FAIRE FACE À DES SITUATIONS EN CLASSE

Groupe Vocation
Service public

48 OUTILS CONCRETS POUR ENSEIGNER



9782100892358 20.90 € TTC

À JOUR DE LA RÉFORME

- Des schémas visuels
- Une méthodologie didactique pas à pas

Et aussi



9782100892549 20.90 € TTC

DUNOD

DEVENIR ENSEIGNANT
LE GUIDE 2027

Pourquoi devenir enseignant ? Pour transmettre, ouvrir des horizons, aider chaque élève à trouver sa place. Cette envie prend forme au contact des élèves et des collègues : vous posez des questions, expérimentez, ajustez vos pratiques et trouvez progressivement votre place d'enseignant. Ce guide vous accompagne pour donner corps à votre vocation et faire de votre engagement une pratique éclairée, au service des élèves et de leur avenir.

La Rédaction

MON PARCOURS

- **Concours enseignants 2027**
  Les nouvelles règles du jeu, selon que vous soyez en L3, M1, M2, ou déjà titulaire d'une license ou d'un master..... p. 4
- **Du concours à l'entrée en classe**
  Comprendre les nouveaux parcours M2E..... p. 6
- **Réussir ses années de M1 et M2**
  Méthodes et bonnes pratiques ..... p. 10

MA VIE DE PROF

- **Les 30 premiers jours**
  Comment prendre sa classe en main ..... p. 12
- **Les bons réflexes**
  Quand un élève vous confie quelque chose de grave ..... p. 14
- **Première affectation**
  À quoi s'attendre ?..... p. 16

MA BOÎTE À OUTILS

- **Gagner du temps avec l'IA**
  Sans laisser ChatGPT prendre votre place .....p. 18
- **Nouveaux enseignants : toutes les clés pour bien débuter**
  Découvrez et accédez aux formations et ressources gratuites de Réseau Canopé..... p. 20
- **La motivation scolaire**
  Comprendre les mécanismes pour intervenir efficacement avec Dunod Éditeur ..... p. 23
- **Concours CRPE 2027-2028**
  Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques avec les Éditions Vuibert .....p. 26
- **Le Prof débutant**
  Faire face à des situations en classe et progresser avec les Éditions Ellipses.....p. 29

Vocation Enseignant.fr

LE SITE DES CANDIDATS ET DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS https://vocationenseignant.fr/

Vocation Enseignant.fr est une publication du groupe Vocation Service Public ©
Dépôt légal n°15 - Octobre 2026 - **ISSN 2267-277 x -** Ne peut être vendu

Directeur de la publication et Éditeur : Antoine Ingold - antoine.ingold@gvsp.fr
Publicité, partenariat, opérations spéciales : Tél. 06 28 33 56 30 - pub@gvsp.fr
Impression et brochage : IPS - 01600 Reyrieux
GVSP : Sarl au capital de 15 000 € - RCS Melun 507 936 169
Siège social : 28, rue René Quinton - 77300 Fontainebleau
Rédaction : Olivier Davon, Victor Lanniel
Photos et illustrations: DR, 123rf - **Site** : www.vocationenseignant.fr

CONCOURS ENSEIGNANTS 2027
LES NOUVELLES RÈGLES DU JEU

Depuis 2026, les concours externes de recrutement des enseignants s'ouvrent dès bac+3. Mais la transition continue : en 2027, les nouveaux concours coexistent encore avec les concours à bac+5. Conditions d'accès, épreuves, formation après la réussite... Voici les repères pour choisir votre voie.

2027, UNE ANNÉE DE TRANSITION

Pour devenir professeur des écoles, de collège ou de lycée, deux voies de recrutement externe coexistent encore en 2027.

Depuis 2026, les concours externes du CRPE, du Capes, du Capeps, du Capet et du CAPLP dans les sections d'enseignement général, ainsi que celui de conseiller principal d'éducation (CPE), sont accessibles dès bac+3.

Pour les étudiants déjà engagés en master, les concours externes à bac+5 ont été maintenus pendant deux sessions. En 2027, ils seront organisés pour la dernière fois pour les concours concernés par la réforme. L'agrégation reste accessible au niveau master.

Les concours bac+3 et bac+5 sont distincts, avec des classements séparés. À partir de 2028, la voie externe de droit commun sera celle à bac+3 pour les concours concernés.

CONCOURS BAC+3 : QUI PEUT S'INSCRIRE ?

À la date de publication des résultats d'admissibilité, vous devez être titulaire d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent, ou inscrit en dernière année d'études pour l'obtenir. Des conditions particulières et des dispenses existent selon les concours.

Pour la plupart des concours, votre licence ne doit pas nécessairement correspondre à la discipline choisie : une licence de lettres n'est pas obligatoire pour tenter le Capes de lettres. Vous devrez toutefois maîtriser les connaissances nécessaires aux épreuves.

Attention au Capeps : une licence STAPS, une inscription en L3 STAPS ou un titre ou diplôme reconnu équivalent dans le domaine de l'EPS ou des pratiques sportives est exigé, sauf dispense réglementaire. Les sections professionnelles du CAPLP ont également des modalités particulières.

Pour le CRPE, la licence professorat des écoles (LPE), ouverte à la rentrée 2026, prépare au premier degré mais n'est pas obligatoire. À partir de 2028, un concours externe spécial sera accessible aux étudiants de dernière année de LPE et à ses diplômés, sous les conditions prévues par les textes.

ET SI VOUS ÊTES EN MASTER ?

En 2027, vous pouvez présenter un concours bac+3. Si vous êtes en M2 ou titulaire d'un master, vous pouvez aussi choisir le concours externe bac+5 correspondant, sous réserve de ses conditions d'accès.

La voie bac+5 conserve les épreuves de l'ancien dispositif. Pour la voie bac+3, préparez les nouvelles épreuves et consultez les programmes de la session 2027.

Après la réussite au concours bac+3, la formation dépend des diplômes validés. Avec un M1, une entrée directe en deuxième année du master enseignement et éducation (M2E) est possible selon sa nature et, dans certains cas, après décision d'une commission académique. Avec un master complet, vous suivrez une année de formation statutaire adaptée.

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

QUELLES ÉPREUVES AU CRPE ?

Le CRPE externe bac+3 comprend deux écrits d'admissibilité. Le premier porte sur le français et les mathématiques. Pour le second, vous choisissez trois domaines parmi quatre : histoire-géographie et EMC, sciences et technologie, arts et langue vivante.

Pour la session 2027, les connaissances demandées prennent appui sur les programmes du cycle 4 en vigueur à la rentrée 2026. Un programme complémentaire est prévu en arts.

L'admission comprend deux oraux. Le premier porte sur une notion de français ou de mathématiques, selon votre choix à l'inscription. Après une heure de préparation, vous disposez de 15 minutes d'exposé, suivies de 30 minutes d'échange.

Le second oral associe une partie consacrée à l'EPS et un entretien portant notamment sur votre motivation, votre parcours et votre aptitude à exercer le métier.

Dans le second degré, les épreuves et programmes varient selon le concours et la section. Vérifiez ceux de votre session et de votre voie : les anciennes épreuves ne suffisent pas pour préparer les concours bac+3.

UNE PREMIÈRE SESSION ENCOURAGEANTE

Pour les concours externes de l'enseignement public, le ministère a enregistré 176 905 inscriptions en 2026, soit 76,6 % de plus qu'en 2025. Au total, 25 043 postes étaient ouverts et 24 351 candidats ont été admis.

Dans le 1er degré, 11 428 des 11 600 postes du CRPE externe public ont été pourvus, soit 98,5 %, contre 92,1 % en 2025. Dans le 2d degré public, 12 923 candidats ont été admis pour 13 343 postes ouverts, personnels d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale compris.

Ces résultats témoignent d'une hausse des inscriptions et d'une meilleure couverture des postes. Ils ne préjugent pas de vos chances en 2027 : le nombre de présents, le niveau des candidats et les postes proposés restent déterminants.

APRÈS LE CONCOURS, UNE FORMATION RÉMUNÉRÉE

Dans le parcours de droit commun après le concours bac+3, vous préparez le M2E en deux ans. En M1, vous êtes élève fonctionnaire, avec environ 1 400 euros nets par mois et douze semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée.

En M2, vous devenez fonctionnaire stagiaire, exercez à mi-temps devant des élèves et percevez environ 1 800 euros nets mensuels. Dans ce parcours, la titularisation nécessite l'obtention du master et la validation du stage.

Les lauréats ayant suivi le parcours d'élève fonctionnaire puis de fonctionnaire stagiaire sont soumis à un engagement de servir de quatre ans à compter de leur titularisation, dans les conditions prévues par les textes.

Le concours intervient donc plus tôt : anticipez aussi la formation et les obligations qui suivront votre réussite. ■

QUEL CONCOURS VISER EN 2027 ?

Vous êtes en L3 ou titulaire d'une licence

La voie externe bac+3 vous est accessible sous réserve des conditions du concours choisi, notamment pour le Capeps.

Vous êtes en M1 ou M2

Vous pouvez passer un concours bac+3. Votre formation dépendra des diplômes validés. En M2, vous pouvez aussi choisir la voie bac+5, sous réserve des conditions requises.

Vous êtes déjà titulaire d'un master

Vous pouvez choisir la voie bac+3 ou la voie bac+5 correspondante. Celle-ci peut être intéressante si vous avez préparé les anciennes épreuves. Après réussite, votre formation statutaire dure un an.

Vous êtes en reconversion

Examinez aussi les troisièmes concours et les concours internes : selon votre expérience et votre situation, une autre voie peut être adaptée.

Pour aller plus loin : conditions d'accès, épreuves et parcours de formation sur vocationenseignant.fr : **urlr.me/CHu97Y**

DU CONCOURS À LA CLASSE

COMPRENDRE LES NOUVEAUX PARCOURS M2E

Après les concours externes à bac + 3, les lauréats titulaires d'une licence suivent en principe leur parcours de deux ans en master enseignement et éducation (M2E). Ces parcours associent formation, stages et rémunération, avec deux statuts successifs. Voici les étapes.

DEUX ANNÉES POUR ENTRER DANS LE MÉTIER

Depuis la rentrée 2026, le M2E forme les lauréats des concours externes concernés. Pour un titulaire de licence sans M1 validé, la formation dure normalement deux ans : observation et pratique accompagnée en M1, puis exercice en responsabilité à mi-temps en M2. Des exceptions concernent notamment certaines spécialités du CAPLP et les lauréats dispensés de diplôme.[1]

Dans le public, la formation est assurée par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), intégrés aux universités.

Le master comprend trois mentions : professorat des écoles, professorat du second degré et conseiller principal d'éducation. Après le concours, enseignements universitaires et expérience du terrain se complètent.

EN M1 : ÉLÈVE FONCTIONNAIRE

En première année du parcours public, vous êtes élève fonctionnaire. Le ministère annonce environ 1 400 euros nets par mois, à titre indicatif.[2]

Le M1 comprend environ 530 heures de formation et douze semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée. Vous découvrez une école ou un établissement et participez aux activités avec l'appui de professionnels expérimentés.[2]

Pour les futurs enseignants, l'enjeu est concret : préparer une séance, formuler des consignes, gérer un groupe ou évaluer les apprentissages. Les futurs CPE découvrent l'organisation de la vie scolaire et l'accompagnement des élèves. Vous expérimentez le métier sans assurer encore un service régulier en responsabilité.

EN M2 : À MI-TEMPS EN RESPONSABILITÉ

La 2e année change la donne : vous devenez fonctionnaire stagiaire. Vous exercez vos missions à mi-temps et poursuivez votre formation à l'Inspé. Le ministère indique une rémunération d'environ 1 800 euros nets par mois.[2]

Le M2 associe environ 250 heures de formation et un stage en responsabilité à mi-temps sur l'année scolaire, soit l'équivalent de 18 semaines à temps plein.[2]

Pour les enseignants, préparer les cours, évaluer les apprentissages, suivre les élèves, échanger avec les familles et travailler avec l'équipe éducative font partie du service. Les CPE exercent leurs missions de vie scolaire et de suivi éducatif. Un tutorat accompagne cette prise de responsabilité.[1]

L'alternance entre formation et expérience professionnelle vous aide à analyser les situations rencontrées et à ajuster vos pratiques.

QUE VA-T-ON VOUS APPRENDRE ?

La formation consolide les connaissances et les compétences nécessaires au métier préparé. Elle aborde l'adaptation aux besoins des élèves, la différenciation pédagogique, l'égalité filles-garçons, les besoins éducatifs particuliers et les enjeux de la transition écologique.[3]

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

La formation aborde aussi votre rôle dans la communauté éducative : laïcité, valeurs de la République, droits et obligations, fonctionnement de l'institution et travail avec les partenaires.

L'analyse des pratiques et l'initiation à la recherche accompagnent votre progression. Vous réalisez un mémoire de master portant sur une question en lien avec le métier, puis le soutenez.

Les contenus s'adaptent à la mention suivie : polyvalence pour les professeurs des écoles, maîtrise disciplinaire et didactique pour le second degré, organisation de la vie scolaire et accompagnement éducatif pour les CPE.

OÙ SEREZ-VOUS FORMÉ ?

Votre lieu de formation peut différer de votre université de préparation. Au CRPE, le recteur détermine votre département d'affectation dans l'académie de recrutement, selon vos vœux, votre classement et les capacités d'accueil et de formation. Dans le parcours en deux ans, vous restez dans ce département en M2.[4]

Pour le second degré et les CPE, la formation doit exister dans l'académie demandée. Pour 2027, le ministère annonce qu'il veillera à affecter les lauréats titulaires d'une licence, nommés élèves, sur leur premier vœu, selon la carte des formations ouvertes.

Dans le parcours en deux ans, le M2 se déroule dans la même académie. Après la réussite au concours, l'affectation en M2E est organisée par l'Éducation nationale : vous n'avez pas à candidater sur la plateforme Mon Master.

Dans l'enseignement privé sous contrat, la formation relève d'établissements privés, notamment des Isfec ; les lauréats n'ont pas le statut de fonctionnaire.[4]

ET SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN M1 OU UN M2 ?

Avec un M1 validé en lien avec l'enseignement et l'éducation, vous entrez directement en M2 M2E comme fonctionnaire stagiaire. Avec un autre M1, le parcours dure normalement deux ans ; une commission académique peut autoriser l'entrée en M2 selon votre formation antérieure. Une expérience significative d'enseignement peut aussi ouvrir droit au parcours en un an.[1]

Si vous détenez déjà un master, vous effectuez généralement une année de stage avec une formation adaptée. Le service est à mi-temps ou à temps plein selon votre diplôme et votre expérience. La formation des lauréats des concours bac + 5 maintenus en 2027 dépend également de leur diplôme et de leur expérience.

ET APRÈS LE M2 ?

Pour les lauréats qui préparent le M2E, la titularisation exige l'obtention du master et la validation de l'année de stage : la réussite au concours ne suffit pas. Le parcours conduit ainsi au niveau bac + 5. Les dispenses de diplôme restent applicables.[1]

Les lauréats ayant été élèves fonctionnaires puis fonctionnaires stagiaires sont tenus, à compter de leur titularisation, de servir quatre ans dans leur corps d'affectation. Certains services accomplis en détachement comptent dans cet engagement. Un manquement peut entraîner un remboursement, sauf exceptions réglementaires.[5] ■

DEUX ANNÉES, DEUX STATUTS

M1 : élève fonctionnaire

- Environ 1 400 € nets/mois
- Environ 530 h de formation
- 12 semaines de stage en observation et pratique accompagnée

M2 : fonctionnaire stagiaire

- Environ 1 800 € nets/mois
- Environ 250 h de formation
- Service en responsabilité à mi-temps sur l'année
- Formation et tutorat

À l'issue du parcours : master obtenu et stage validé pour être titularisé.

Pour les concours de l'enseignement privé : conditions d'accès, épreuves et formation sur vocationenseignant.fr : **urlr.me/JPWccm**

Sources :

[1] Arrêté du 16 juin 2026 : formation initiale, annexe comprise.
[2] Devenir enseignant : Le master M2E, septembre 2026.
[3] Arrêté du 12 janvier 2026 : cadre national du M2E.
[4] Devenir enseignant : FAQ réforme, octobre 2026.
[5] Statuts des corps concernés : engagement à servir.

casden BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative de la Fonction publique

La CASDEN Banque Populaire engagée aux côtés des agents de la Fonction publique !

Accompagner tous les agents de la Fonction publique dans leurs projets professionnels et personnels, être à leurs côtés à chaque moment clé de leur vie, c'est la vocation de la CASDEN Banque Populaire, la banque coopérative de toute la Fonction publique.

Le monde de la Fonction publique change, vos métiers se modernisent, et vos besoins évoluent. Pour vous aider à aborder sereinement ces transformations, la CASDEN Banque Populaire vous propose des solutions concrètes d'épargne, de crédits et de caution pour donner vie à tous vos projets[1][2]. Partenaires depuis 50 ans, la CASDEN et les Banques Populaires régionales ont créé une offre bancaire complète adaptée aux besoins des Sociétaires CASDEN, clients Banque Populaire. De votre première affectation à votre recherche de logement, nous restons à vos côtés lors de chaque grand tournant de votre vie personnelle et professionnelle.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Construite sur un modèle alternatif et affinitaire, la CASDEN Banque Populaire s'appuie sur des valeurs coopératives et de solidarité, et place l'intérêt général au cœur de ses actions. Au-delà de son offre bancaire équitable, la CASDEN s'engage concrètement pour la société en soutenant des actions citoyennes, éducatives, sportives et laïques, réaffirmant ainsi son rôle de partenaire de confiance durable.



Plus de 2 millions de Sociétaires au 31/12/2025



50 ans de partenariat avec les Banques Populaires régionales

La CASDEN Banque Populaire est aux côtés des enseignants dès leur 1re affectation et tout au long de leur carrière.

PRÊT PERSONNEL ENTRÉE FONCTION PUBLIQUE[1]

Vous rentrez dans la Fonction publique ?
Vous avez besoin de vous installer, de vous équiper ?
Découvrez le Prêt Personnel Entrée Fonction publique[1] réservé aux jeunes agents de la Fonction publique [3] en scannant le QR code.

PRÊT PERSONNEL PROJET [1]

Prenez le temps de faire mûrir votre projet !

Avec le Prêt Personnel Projet[1] de la CASDEN Banque Populaire, vos conditions de prêt peuvent être garanties pendant 6 mois et vous pouvez débloquer uniquement les fonds dont vous avez besoin en 1 à 5 fois[4][5].

MA MOBILITÉ FACILE [6]

En mobilité ?
Gagnez du temps pour votre recherche de nouveau logement grâce à l'accompagnement personnalisé de notre partenaire Muter Loger.

COHABITATION SOLIDAIRE

Vous avez moins de 30 ans et vous cherchez une solution de logement ?
Optez pour la cohabitation intergénérationnelle de notre partenaire Cohabilis[7]. En échange d'un loyer modéré et/ou de menus services, ce dispositif permet de favoriser le maintien à domicile de seniors et d'aider les jeunes à trouver un logement.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Lorsque le produit souscrit est un prêt personnel non affecté, l'emploi des fonds est libre et le crédit n'est pas juridiquement attaché à une dépense déterminée. L'annulation du projet envisagé n'entraîne pas l'annulation du crédit. Le prêt doit être remboursé selon les conditions prévues dans votre contrat.

DÉCOUVREZ LES OFFRES DE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE

Sur casden.fr
coût de connexion selon votre opérateur

Par téléphone au 01 64 80 64 80
appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.
Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 (heures métropole)

En Délégation Départementale CASDEN ou en agence Banque Populaire
(sur rendez-vous)

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit, d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Vous pouvez vous opposer,sans frais, à ce que les données vous concernant fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection commerciale. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles consultable à tout moment sur notre site internet www.casden.fr ou sur simple demande auprès de votre Délégation CASDEN. L'exercice de ces droits se fait sur demande accompagnée d'une copie de tout document d'identité portant votre signature auprès de notre Délégué à la Protection des Données :• Par mail : dpo@casden.banquepopulaire.fr • Par courrier postal : DPO - CASDEN Banque Populaire - 1bis, rue Jean Wiener 77420 CHAMPS SUR MARNE

(1) Offre soumise à conditions, et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. • (2) Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. • (3) Offre réservée aux Sociétaires CASDEN de moins de 29 ans. • (4) Vous avez 6 mois pour débloquer toute ou une partie de votre prêt : jusqu'à 5 déblocages maximum. Si vous ne débloquez pas votre prêt dans les 6 mois, le contrat de crédit deviendra caduc. Dans ce cas, vous n'aurez pas de frais à payer et vos Points vous seront restitués. (5) Des conditions de prêt garanties pendant 6 mois à compter de la signature de l'offre de prêt (taux, durée, montant). Le montant des mensualités sera au prorata de la somme des montants débloqués. (6) Service d'aide à la mobilité de Muter Loger, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 220 000 € - Siège social : 8 Chemin du Jubin, 69570 Dardilly - SIREN N° 409 593 431 RCS Lyon. (7) Service d'aide à la cohabitation intergénérationnelle solidaire du Réseau COHABILIS - Association déclarée loi 1901 - SIREN N° 532 940 186 000 44 - Siège social : 145 rue de Ménilmontant, 75020 Paris

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1bis rue Jean WIENER 77420 Champs sur Marne - SIREN n° 784 275 778 - RCS MEAUX – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138. • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 242 487 090 euros – Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris – RCS Paris N° 493 455 042 – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle

RÉUSSIR SES ANNÉES DE M1 ET M2

Comment tirer parti des cours, apprendre avec ses tuteurs et avancer sur son mémoire sans se laisser déborder ? Pendant le master enseignement et éducation (M2E), votre défi est de transformer ce que vous apprenez en bonnes pratiques pour les élèves. Organisation, observation, échanges et recherche : voici des habitudes à construire dès le M1, puis à approfondir en M2.

DONNER UN USAGE CONCRET AUX COURS

À l'Inspé, institut national supérieur du professorat et de l'éducation, vous rencontrerez des savoirs disciplinaires, des travaux de recherche et des situations professionnelles. Pour en tirer parti, demandez-vous comment chaque apport vous aide dans vos pratiques

Un cours sur l'évaluation peut vous aider à comprendre pourquoi un élève se trompe et ce qu'il doit retravailler; un travail sur le langage peut vous conduire à mieux reformuler une consigne.

Après un enseignement, retenez une idée, une question et une piste à examiner en stage. Revenez ensuite à vos notes : ce que vous avez observé confirme-t-il votre première compréhension ? Cette manière de travailler évite de laisser les cours d'un côté et la classe de l'autre. Elle correspond à l'objectif d'analyse des pratiques et de développement professionnel du M2E.[1]

EN M1 APPRENDRE À OBSERVER

Pendant les stages, ne cherchez pas seulement des activités à reproduire. Choisissez un point à observer : la façon dont les élèves commencent une activité, leur compréhension des consignes ou la manière dont l'enseignant les aide à comprendre et à corriger leurs erreurs. Observez aussi les élèves : qui commence sans aide ? Qui attend ou demande une explication ? Qui trouve la bonne réponse, mais ne sait pas expliquer comment il l'a obtenue ?

Dans un carnet, distinguez les faits de vos interprétations. « *Trois élèves n'ont pas commencé après cinq minutes* » décrit une situation ; « *ils ne sont pas motivés* » avance une explication, à vérifier. Demandez à l'enseignant comment il comprend ce qui s'est passé et pourquoi il a choisi telle intervention.

Lors d'une séance accompagnée, fixez-vous un objectif de progression limité. Par exemple : vérifier que tous les élèves ont compris la consigne avant de lancer le travail. Préparez ce point avec votre tuteur, puis revenez ensemble sur ses effets. Vous apprendrez davantage d'un ajustement analysé que d'une accumulation de séances sans retour.

EN M2 FAIRE DES RETOURS UN OUTIL DE PROGRESSION

Après une séance, faites un bilan bref : qu'ont appris les élèves, sur quoi se sont-ils arrêtés et que faudrait-il reprendre ? Appuyez-vous sur quelques réponses ou productions, dans le respect des règles de confidentialité. Une classe calme ou une activité terminée ne suffisent pas, à elles seules, à montrer qu'un apprentissage est acquis.

Préparez les échanges avec vos tuteurs. Apportez votre préparation, une difficulté précise et une question. Au lieu de « je n'arrive pas à différencier », demandez comment aider les élèves qui bloquent sur la première étape

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

sans interrompre le reste du groupe. Identifiez ensemble un changement réalisable, puis observez ses effets.

NE PAS RESTER SEUL FACE AUX DIFFICULTÉS

Lors de la rentrée 2026 du M2E à Rennes, Nathalie Bonneton-Botté, directrice de l'Inspé de Bretagne, a encouragé les enseignants en formation à échanger avec leurs pairs et leurs formateurs : « *Si vous allez vers un formateur, vous ne le dérangerez jamais.* »[2]

Sollicitez vos interlocuteurs avant qu'une difficulté ne s'installe. Expliquez les faits, ce que vous avez essayé et l'aide recherchée. Travaillez aussi avec vos pairs : comparez des préparations, discutez vos choix et relisez vos travaux.

Les qualités à cultiver sont concrètes : curiosité pour comprendre les apprentissages, rigueur dans les préparations, écoute et capacité à revoir ses choix. Habituez-vous à chercher, à vérifier et à demander conseil lorsque la situation dépasse vos compétences.

ORGANISER LE TRAVAIL AVANT LES PÉRIODES CHARGÉES

Dès la rentrée, consultez les consignes d'évaluation et rassemblez les échéances dans un calendrier : dossiers, visites, lectures et étapes du mémoire. Pour chaque travail, notez le résultat attendu et la prochaine action concrète. « Trouver deux articles sur ma question » est plus facile à programmer que « avancer le mémoire ».

Réservez des créneaux réguliers, même courts, à la lecture et à l'écriture. Classez vos documents par thème et conservez leurs références. Prévoyez aussi du temps pour relire, corriger et vous reposer : un planning qui ne laisse aucune marge résiste mal aux imprévus.

CHOISIR LE SUJET DE VOTRE MÉMOIRE

Le mémoire porte sur un objet professionnel étudié avec une démarche scientifique.[1] Il ne se réduit pas au récit du stage. Avec votre directeur de mémoire, formulez une question précise, accessible dans votre contexte et compatible avec le temps disponible.

Dans le premier degré, le sujet peut concerner un apprentissage en maternelle ou en élémentaire, la polyvalence ou une question transversale. Par exemple : comment la manipulation aide-t-elle des élèves à comprendre une notion mathématique ? **Dans le second degré**, il peut porter sur l'enseignement de votre discipline ou sur une difficulté commune à plusieurs matières. Par exemple : quels obstacles rencontrent des collégiens lorsqu'ils doivent justifier une réponse en histoire ?

Dans les deux degrés, les lectures scientifiques permettent de situer la question et de choisir une méthode. Les observations, productions ou entretiens apportent ensuite des éléments à analyser. Précisez aussi les limites de votre étude : si une méthode semble aider les élèves de votre classe, cela ne suffit pas à affirmer qu'elle sera efficace dans toutes les classes.

AVANCER SUR LE MÉMOIRE DÈS LE M1

Repérez des questions pendant les stages et échangez tôt avec votre encadrant. Convenez de jalons : premières lectures, question de recherche, méthode, recueil des données et rédaction. Envoyez des textes intermédiaires pour bénéficier des retours avant la version finale.

Avant toute collecte, faites valider la démarche et les autorisations nécessaires. Protégez l'identité des élèves. Demandez le guide du mémoire de votre Inspé : longueur, calendrier, dépôt et soutenance sont à vérifier pour votre mention et votre parcours.[3]

À l'oral, préparez-vous à expliquer vos choix, vos résultats et leurs limites. Le travail doit vous aider à mieux comprendre votre pratique et à continuer à la faire évoluer. ■

Sources :
[1] Arrêté du 12 janvier 2026, cadre national du M2E. [2] Inspé de Bretagne, compte rendu de rentrée publié le 1er septembre 2026. [3] Inspé de Lyon, dossier d'accréditation M2E 2026-2027, partie consacrée au mémoire.

LES 30 PREMIERS JOURS
COMMENT PRENDRE SA CLASSE EN MAIN

Les premières semaines comptent. Vos élèves vous découvrent, testent parfois les limites et cherchent surtout à comprendre comment la classe va fonctionner. Inutile de jouer au professeur sévère ou de vouloir tout maîtriser dès le premier jour : votre priorité est d'installer un cadre clair, des habitudes de travail et une relation de confiance.

BIEN S'INFORMER AVANT LE PREMIER COURS

Avant la rentrée, prenez connaissance du règlement intérieur, des usages de l'école ou de l'établissement, des procédures d'appel, de retard et d'exclusion, mais aussi des personnes auxquelles vous adresser en cas de difficulté.

Surtout, parlez avec vos collègues. Une règle de classe est plus facile à faire respecter lorsqu'elle s'inscrit dans un fonctionnement collectif cohérent. Éduscol fait d'ailleurs de la stratégie d'équipe et de règles explicites deux leviers essentiels du climat scolaire.[1]

LE PREMIER JOUR : POSEZ PEU DE RÈGLES, MAIS CLAIREMENT

Faut-il commencer par lire une longue liste d'interdictions ? Probablement pas. Les élèves ont surtout besoin de comprendre rapidement ce que vous attendez d'eux.

Comment entre-t-on dans la salle ? Où s'installe-t-on ? Quand peut-on prendre la parole ? Quel matériel doit être sorti ? Que fait-on lorsqu'un travail est terminé ? Ces routines peuvent sembler triviales ; elles évitent pourtant quantité de rappels et de tensions.

Le Conseil scientifique de l'éducation nationale recommande d'enseigner explicitement les comportements attendus : les expliquer, les montrer, permettre aux élèves de les pratiquer puis leur faire un retour.[2] Une consigne « évidente » pour vous ne l'est pas nécessairement pour un élève.

Ne multipliez donc pas les règles. Choisissez quelques exigences compréhensibles, applicables et compatibles avec celles de l'établissement. Vous devrez surtout être capable de les tenir dans la durée.

ÉVITEZ LES MOMENTS DE FLOTTEMENT

L'autorité ne repose ni sur le volume de votre voix ni sur votre capacité à impressionner. Elle se construit largement par votre manière de conduire la séance.

Un cours qui commence rapidement, des consignes compréhensibles, du matériel prêt, des activités adaptées et des transitions anticipées réduisent les moments de flottement pendant lesquels les perturbations apparaissent plus facilement.

UNE RÈGLE TRANSGRESSÉE ? RÉAGISSEZ SANS ESCALADE

Un élève bavarde malgré votre rappel, refuse une consigne ou vous répond devant la classe : faut-il immédiatement sanctionner ? Commencez par distinguer ce qui relève d'un rappel ordinaire et ce qui nécessite une réponse plus ferme. Une intervention brève et calme suffit souvent : nommer le comportement attendu, laisser à l'élève la possibilité de se remettre au travail, puis reprendre le cours.

Évitez les longues négociations publiques : elles déplacent l'attention vers le conflit et peuvent vous enfermer dans un rapport de force.

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

Si une punition est nécessaire, elle doit respecter le règlement et être proportionnée.[1] Ne menacez jamais d'une sanction que vous ne pourrez ou ne voudrez pas appliquer.

CHANGER DE REGARD SUR LES COMPORTEMENTS DIFFICILES

Un ouvrage paru en 2026, Gérer sa classe, une stratégie à la fois, de Wendy W. Murawski, Kennet Fröjd et Jennifer L. Austin, propose une formule particulièrement utile lorsqu'on débute : « il n'existe pas d'"élèves perturbateurs", seulement des situations problématiques ».[4]

La nuance est importante. Elle invite à ne pas enfermer trop vite un élève sous une étiquette, mais à chercher ce qui déclenche ou entretient un comportement : ennui, consigne mal comprise, recherche d'attention, difficulté scolaire, transition trop longue… Comprendre la situation ne signifie pas tout accepter. Cela permet de choisir une réponse plus pertinente.

NE RESTEZ PAS SEUL FACE À UNE DIFFICULTÉ

Demander conseil n'est pas reconnaître que vous êtes incapable de tenir votre classe. C'est un réflexe professionnel.

Faites-le tôt. Réseau Canopé recommande précisément aux enseignants qui découvrent une classe de s'appuyer sur les équipes.[3]

APRÈS DEUX SEMAINES : OBSERVEZ CE QUI FONCTIONNE

Prendre sa classe en main ne signifie pas décider une organisation le 1er septembre et ne plus jamais en changer. Après quelques jours, faites votre propre diagnostic. Les entrées sont-elles trop longues ? Les consignes doivent-elles être reformulées plusieurs fois ? Certains élèves monopolisent-ils votre attention ? Les travaux prennent-ils beaucoup plus de temps que prévu ?

Modifiez ce qui doit l'être, sans changer de règles tous les trois jours. Et ne cherchez pas la perfection. Vous allez nécessairement sous-estimer la durée d'une activité, donner une consigne imprécise ou réagir trop vite. L'important est d'identifier ce qui s'est passé et d'ajuster votre pratique au cours suivant.

AU BOUT D'UN MOIS : VOUS N'AVEZ PAS À AVOIR « TOUT RÉGLÉ »

Au bout d'un mois, vos élèves doivent cependant avoir identifié quelques constantes : ce que vous attendez d'eux, ce qui se passe lorsqu'une règle n'est pas respectée, comment commence et se termine un cours, et le fait que vous êtes disponible pour les aider à apprendre.

C'est cette prévisibilité, associée à une relation respectueuse, qui construit progressivement un cadre sécurisant. Prendre sa classe en main, ce n'est pas obtenir que rien ne se passe : c'est savoir comment réagir lorsque quelque chose se passe. ■

LES BONS RÉFLEXES 5 SITUATIONS DU PREMIER MOIS

- **Un élève bavarde pendant votre explication**
  Rapprochez-vous, adressez un rappel bref et précis, puis poursuivez.
- **Un élève conteste votre consigne devant la classe**
  Rappelez la consigne et proposez, si nécessaire, d'en reparler à la fin du cours.
- **La classe met trop longtemps à se mettre au travail**
  Revoyez votre routine : matériel à sortir, consigne affichée, temps donné pour commencer.
- **Vous avez annoncé une punition excessive**
  Vérifiez le règlement et demandez conseil avant d'agir.
- **Vous avez l'impression de perdre pied**
  Parlez-en rapidement à votre tuteur, à un collègue ou à l'équipe de direction.

Pour aller plus loin avec vocationenseignant.fr

- Nouvel enseignant : nos conseils pour vos premières fois : **urlr.me/hTW6Ju**
- 10 conseils pour bien débuter dans l'enseignement : **urlr.me/YM4v6a**

Sources :

[1] Éduscol, Comment agir sur le climat scolaire ?, 2026.
[2] CSEN, Gérer les comportements en classe, 2026.
[3] Réseau Canopé, Postures enseignantes et gestion de classe. [4] Wendy W. Murawski, Kennet Fröjd et Jennifer L. Austin, Gérer sa classe, une stratégie à la fois. Des solutions fondées sur la recherche pour relever les défis d'aujourd'hui, adaptation Mélanie Morin, Chenelière Éducation, 2026.

LES BONS RÉFLEXES
QUAND UN ÉLÈVE VOUS CONFIE QUELQUE CHOSE DE GRAVE

« *Je peux vous parler ? Mais vous ne le dites à personne…* »
Un jour, un élève peut vous confier qu'il subit des violences, qu'il a peur de rentrer chez lui, qu'il est harcelé ou qu'un adulte a eu envers lui un comportement inadapté.
Vous n'avez pas à devenir enquêteur, psychologue ou juge.
Mais vous avez un rôle essentiel : accueillir sa parole, ne pas rester seul et transmettre les informations permettant de le protéger.

D'ABORD, ÉCOUTEZ

Laissez-le raconter avec ses mots. Évitez les interrogatoires et les questions qui suggèrent une réponse : « *C'était ton père ?* », « *Il t'a frappé ?* ». Préférez des invitations ouvertes : « *Tu peux m'expliquer ce qui s'est passé ?* ». Votre objectif est de savoir si la situation doit être transmise, pas de reconstituer les faits.

Éduscol est explicite : l'École doit accueillir la parole de l'enfant et les personnels doivent savoir repérer, écouter et alerter.[1]

Le magistrat Édouard Durand résume en 2026 le principe à garder en tête : « *Il faut croire l'enfant, car c'est le seul moyen de ne pas lui faire courir un risque.* »[4]

NE PROMETTEZ JAMAIS DE GARDER LE SECRET

C'est probablement le piège le plus délicat. L'élève vous demande : « *Vous promettez de ne rien dire ?* » Ne faites pas cette promesse. Si les faits révèlent un danger ou un risque de danger, vous devrez les transmettre.

Expliquez-lui : « *Je vais respecter ce que tu me dis, mais si tu es en danger, je dois demander de l'aide à des personnes dont le métier est de te protéger.* » Informez-le aussi des démarches qui suivront.[1]

NOTEZ LES MOTS DE L'ÉLÈVE, PAS VOTRE INTERPRÉTATION

Dès que possible, notez date, heure, circonstances, faits rapportés et, lorsqu'ils sont importants, mots exacts employés. Distinguez toujours vos constatations des propos de l'élève. N'essayez pas de vérifier vous-même son récit, de rechercher des témoins ou de confronter l'auteur présumé. Les documents ministériels demandent une transmission factuelle, sans jugement ni investigation susceptible d'interférer avec une éventuelle enquête.

NE RESTEZ JAMAIS SEUL AVEC LA DÉCISION

Votre rôle n'est pas de déterminer seul si les faits sont suffisamment graves pour justifier une protection. Dans le premier degré, informez rapidement le directeur ou la directrice et sollicitez, selon les procédures locales, l'IEN et les personnels sociaux ou de santé. Dans le second degré, adressez-vous au chef d'établissement et appuyez-vous sur le CPE, l'infirmier, le médecin ou l'assistant de service social.

Ces professionnels vous aideront à suivre le circuit adapté. Mais « ne pas rester seul » ne signifie pas raconter la confidence à toute l'équipe : partagez l'information uniquement avec les personnes qui ont besoin de la connaître pour protéger l'enfant.

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

INFORMATION PRÉOCCUPANTE OU SIGNALEMENT ?

Deux circuits doivent être distingués. Lorsqu'un mineur est en danger ou risque de l'être, une **information préoccupante** (IP) peut être transmise à la CRIP, cellule départementale chargée d'évaluer la situation et les mesures de protection nécessaires.

En cas de danger grave nécessitant une protection immédiate ou de suspicion de violences sexuelles, un **signalement à l'autorité judiciaire** peut être nécessaire.

L'article 40 du Code de procédure pénale impose par ailleurs à tout fonctionnaire qui acquiert, dans l'exercice de ses fonctions, la connaissance d'un crime ou d'un délit d'en aviser sans délai le procureur.

Vous n'avez pas à mémoriser seul tous ces circuits : chaque département dispose de procédures précises. Retenez surtout qu'une inquiétude sérieuse ne doit pas rester dans votre carnet ou dans votre tête.

ET LES PARENTS ?

Ne les appelez pas automatiquement avant d'avoir évalué la situation avec les personnes compétentes. En principe, les détenteurs de l'autorité parentale sont associés aux démarches. Mais ils ne doivent pas être informés si cela risque de mettre l'enfant en danger ou de compromettre sa protection.

C'est particulièrement important lorsque les violences peuvent être intrafamiliales. Téléphoner immédiatement à la famille peut alors avoir des conséquences graves.

UNE SITUATION MOINS EXCEPTIONNELLE QU'ON NE L'IMAGINE

Une étude publiée en 2026 par Delphine Pélissier auprès de 640 enseignants montre que 49 % ont déjà été confrontés au repérage d'un élève victime de violences sexuelles intrafamiliales et que 82 % disent ne pas avoir été formés aux procédures d'alerte.[5]

Le ministère a justement engagé à la rentrée 2026 un dispositif national de formation aux violences sexistes et sexuelles, destiné progressivement à l'ensemble des personnels.[2]

Il rappelle que plus de 80 % des violences sexuelles envers les enfants ont lieu dans le cercle familial et estime qu'elles concernent en moyenne environ trois enfants par classe.[2]

Vous ne pourrez pas résoudre seul la situation d'un enfant en danger. Votre responsabilité est de faire en sorte que ce qu'il vous a confié ne reste pas sans suite. ■

LES BONS RÉFLEXES CE QU'IL FAUT DIRE… ET ÉVITER

L'élève vous dit : « Ne le dites à personne. »
→ « Je ne peux pas te promettre de garder cela pour moi si tu es en danger. Je vais en parler seulement aux personnes qui peuvent t'aider. »

Vous êtes bouleversé par ce qu'il raconte.
→ Restez calme et écoutez. Évitez « C'est horrible ! » ou « Ce n'est pas possible ! », qui peuvent interrompre sa parole.

Vous avez besoin de comprendre.
→ Posez quelques questions ouvertes. Ne cherchez pas à mener une enquête ni à faire répéter plusieurs fois le récit.

Vous prenez des notes.
→ Datez-les. Séparez vos constatations des propos rapportés et conservez, lorsque c'est utile, les mots exacts de l'élève.

Vous hésitez sur la gravité.
→ Demandez immédiatement conseil aux personnels compétents. Le 119 – Allô enfance en danger est accessible gratuitement 24 h/24.[3]

Vous pensez que la famille doit être prévenue.
→ Ne prenez pas seul cette décision si les faits peuvent impliquer un membre de la famille ou si informer les parents risque de mettre l'enfant en danger.

Voir aussi sur le site vocationenseignant.fr :
Comment réagir face au harcèlement - cas concret
urlr.me/d8NBMT

Sources :
[1] Éduscol, Enfants en danger ; La protection de l'enfance et l'École. [2] Éducation nationale, formation contre les violences sexistes et sexuelles, BO du 25 août 2026. [3] Éduscol, Protection de l'enfance – 119. [4] Édouard Durand, À voix nue, France Culture, juin 2026. [5] Delphine Pélissier, Violences sexuelles intrafamiliales à l'École, Éducation et socialisation, n° 80, 2026.

PREMIÈRE AFFECTATION
À QUOI S'ATTENDRE ?

Réussir le concours ne signifie pas forcément obtenir un poste fixe à quelques kilomètres de chez vous. En début de carrière, l'affectation peut réserver des surprises : académie éloignée, collège REP, service partagé ou remplacement. Ces situations ne sont ni des anomalies ni forcément de mauvaises nouvelles. Mieux vaut en comprendre les règles.

UN PREMIER POSTE RAREMENT CHOISI

Dans le second degré public, l'affectation se déroule en deux temps : une phase interacadémique détermine l'académie, puis une phase intra-académique le lieu d'exercice. Selon votre situation interviennent barème et vœux, mais aussi postes disponibles et nécessités de service.[1]

Avec le concours bac+3, distinguez l'affectation pendant le M2E de celle qui suivra la titularisation : en M1, vous êtes rattaché à une académie ; en M2, devenu fonctionnaire stagiaire, vous exercez à mi-temps devant élèves.

Dans le premier degré, la logique est différente : le CRPE vous lie à l'académie dans laquelle vous l'avez réussi, puis l'affectation se joue au niveau départemental. Ne construisez donc pas votre projet sur l'idée que vous choisirez immédiatement votre ville ou votre établissement.

CRÉTEIL ET VERSAILLES : UNE RÉALITÉ STATISTIQUE

Une étude de la DEPP publiée en août 2026 mesure la géographie particulière des débuts de carrière dans le second degré : 46 % des fonctionnaires ayant un an d'ancienneté exercent dans les académies de Créteil et Versailles. Chez ceux qui comptent plus de trente ans d'ancienneté, cette proportion est inférieure à 10 %.[2]

Cela ne signifie pas qu'un enseignant débutant sur deux sera envoyé en Île-de-France : le chiffre porte sur une population précise. Mais il montre combien les besoins de recrutement structurent les premières années. L'éloignement géographique doit faire partie des hypothèses à envisager.

REP OU REP+ : PAS UNE PUNITION

Les enseignants débutants exercent aussi plus souvent que leurs collègues expérimentés en éducation prioritaire, notamment dans les collèges REP.[2]

REP signifie réseau d'éducation prioritaire ; REP+ désigne les réseaux confrontés aux difficultés sociales les plus importantes. Ces postes peuvent être exigeants, mais bénéficient aussi de dispositifs spécifiques, d'indemnités et, en REP+, de temps consacré au travail collectif et à la formation.

La DEPP observe d'ailleurs que les débuts en REP+ sont devenus moins fréquents depuis le doublement de l'indemnité : ces postes sont davantage occupés par des enseignants plus expérimentés.[2]

ÊTRE TZR, QU'EST-CE QUE CELA CHANGE ?

Dans le second degré, vous pouvez être nommé titulaire sur zone de remplacement (TZR). Vous êtes titulaire, et non contractuel, mais affecté à une zone géographique pour assurer des remplacements : quelques semaines, plusieurs

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

mois ou parfois l'année. Un établissement de rattachement administratif vous est attribué.

Pour un débutant, la difficulté est évidente : découvrir rapidement un établissement, de nouvelles classes et parfois une progression déjà engagée. Mais le remplacement apprend aussi à s'adapter et à observer des fonctionnements différents. La DEPP confirme que les enseignants en début de carrière sont plus souvent affectés en zone de remplacement que les plus expérimentés.[2]

Yoann, professeur d'EPS qui a exercé sept ans comme TZR, le résume dans un témoignage publié en 2026 : « En tant que TZR, on a une rentrée à chaque nouvel établissement. »[3] À chaque remplacement, il faut découvrir une nouvelle équipe, de nouveaux élèves et de nouvelles habitudes, parfois en très peu de temps. Il en retient aussi une forte capacité d'adaptation.[3]

ET LE SERVICE PARTAGÉ ?

Autre scénario : enseigner dans deux établissements, parfois davantage, pour compléter votre service. Là encore, les débutants sont statistiquement plus concernés.[2] Le défi est aussi logistique : deux emplois du temps, deux fonctionnements, parfois deux équipes de direction et des déplacements. Vérifiez rapidement distances et horaires, et repérez dans chaque établissement les personnes ressources et les usages essentiels
.

VOTRE PREMIER POSTE N'EST PAS TOUTE VOTRE CARRIÈRE

Une affectation éloignée ou un poste que vous n'aviez pas demandé peut être difficile à accepter. Mais il faut distinguer deux questions : « Où vais-je commencer ? » et « Où pourrai-je exercer dans quelques années ? »

Une fois titulaire, vous pourrez participer aux mouvements pour demander une autre académie, un autre département ou un autre poste. Les possibilités dépendent du barème, de la discipline, des postes disponibles et de votre situation. Certaines mobilités prennent plusieurs années.

PRÉPAREZ-VOUS À L'AFFECTATION, PAS SEULEMENT AU CONCOURS

Lorsque les résultats arrivent, renseignez-vous immédiatement : contactez l'établissement, demandez votre service et vos niveaux de classe, repérez les transports et, si nécessaire, commencez rapidement la recherche d'un logement.

Ne jugez pas votre poste uniquement à son sigle. « REP », « TZR » ou « service partagé » décrit une situation administrative ; cela ne dit ni comment vous serez accueilli ni avec quels collègues et quelles classes vous travaillerez.
Le premier poste est rarement le poste idéal. Il peut en revanche devenir un excellent poste pour apprendre le métier. ■

DANS LE PRIVÉ, VOUS CHOISISSEZ OÙ POSTULER

La logique est très différente dans l'enseignement privé sous contrat. Vous pouvez candidater sur les postes d'un ou plusieurs établissements précis, ou élargir vos vœux à une zone géographique.[4] Vous maîtrisez davantage la localisation de votre recherche et n'êtes pas soumis au mouvement interacadémique du public.

Mais choisir où postuler ne garantit pas d'y être nommé : un poste doit être disponible, l'accord du chef d'établissement est nécessaire et la nomination relève finalement de l'autorité académique.[4]

En résumé : dans le public, vous formulez des vœux mais l'administration vous affecte ; dans le privé, vous candidatez sur des établissements choisis, sans garantie que votre candidature aboutisse.

Voir aussi sur le site vocationenseignant.fr :
Enseignement privé : concours, recrutement et affectation, comment ça marche ?
urlr.me/3tyk67

Sources : [1] Éducation nationale, Affectation des lauréats du second degré – SIAL, 2026. [2] DEPP, Le début de carrière des enseignants du second degré public, août 2026. [3] Yoann (« Prof de Ballons »), témoignage comme TZR, MOOV'EPS, juillet 2026. [4] Éducation nationale et Devenir enseignant, recrutement et affectation dans le privé sous contrat.

GAGNER DU TEMPS AVEC L'IA
SANS LAISSER CHATGPT FAIRE VOTRE MÉTIER

Préparer une séance, différencier un exercice, reformuler une consigne : l'IA générative peut faire gagner du temps à un enseignant débutant. Mais elle peut aussi inventer une information, reproduire un biais ou empiéter sur votre jugement professionnel. L'enjeu : choisir ce que vous lui demandez et garder la maîtrise du résultat.

L'IA PEUT VOUS ASSISTER, PAS VOUS REMPLACER

Le cadre ministériel autorise l'usage de l'IA en éducation lorsqu'il sert les apprentissages et les pratiques professionnelles. Votre expertise peut être assistée, jamais remplacée.[1]

Demander dix phrases pour travailler un accord ou trois variantes d'un problème peut être utile. Laisser l'IA décider seule ce qu'un élève doit apprendre ou évaluer sa progression revient à lui déléguer une part de votre responsabilité.

PARTEZ D'UN CONTENU QUE VOUS MAÎTRISEZ

Choisissez un exercice ou une notion, puis demandez à l'IA de proposer plusieurs niveaux de difficulté, des exemples, des questions de compréhension ou la trame d'un quiz. Elle peut aussi vous aider à anticiper : « Quelles erreurs fréquentes prévoir ? », « Quels prérequis vérifier ? », « Propose trois façons d'expliquer cette notion. »

Précisez le niveau, l'objectif et les contraintes : durée, longueur, matériel. Vous obtenez une matière première à examiner, pas une séance prête à enseigner.

L'Observatoire national des pratiques pédagogiques avec l'IA, déployé en 2026, recense les usages expérimentés dans les académies et analyse leurs effets.[2]

« NI PHOBIE NI HYPNOSE »

Dans **L'École face à l'IA**, paru en 2026, l'enseignant et formateur Jean-Michel Le Baut refuse la fascination comme le rejet systématique : « ni phobie ni hypnose ».[4] Il invite à préserver le cœur du métier : apprendre à interroger, chercher, douter, penser et créer.

UNE RÉPONSE CONVAINCANTE N'EST PAS FORCÉMENT JUSTE

Une IA peut donner une date fausse, inventer une référence ou proposer une explication fragile avec assurance. Un texte crédible ne garantit pas une information fiable.

Vérifiez tout contenu factuel destiné aux élèves. Pour les programmes et les textes réglementaires, revenez aux sources officielles ; pour une œuvre ou une notion scientifique, contrôlez les références. Adaptez la difficulté et le vocabulaire à votre classe. Considérez la production de l'IA comme une proposition, jamais comme une source.

PROTÉGEZ LES DONNÉES DES ÉLÈVES

Le cadre ministériel demande de ne saisir aucune donnée confidentielle ou personnelle dans une IA grand public.[1] Ne lui confiez ni bulletin, ni notes nominatives, ni PAP (plan d'accompagnement personnalisé), ni informations familiales. Les copies doivent être réellement anonymisées : supprimer le nom ne suffit pas si le contenu permet d'identifier l'élève.

Vous pouvez en revanche demander une formulation générale : « Propose une appréciation encourageante pour un élève qui progresse mais doit participer davantage. » À vous de l'adapter.

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

AVEC LES ÉLÈVES, FIXEZ UN CADRE

Dans le premier degré, les élèves peuvent être sensibilisés à l'IA, mais ne doivent pas manipuler directement une IA générative. À partir de la 4e, un usage pédagogique en classe est possible s'il est limité, expliqué et encadré. Au lycée, un usage autonome est possible dans un cadre d'apprentissage explicitement défini.[1]

Depuis la rentrée 2026, un **parcours Pix** sur l'IA est obligatoire en 4e, en 2de et en première année de CAP. Il aborde leur fonctionnement, les requêtes, les données et l'esprit critique.[3]

UN DEVOIR FAIT AVEC CHATGPT ? QUELLES SONT LES RÈGLES À PRÉCISER

Le cadre ministériel considère comme une fraude le recours à une IA pour réaliser un devoir sans autorisation explicite et sans travail personnel d'appropriation.[1] Précisez donc les règles : usage interdit, autorisé pour chercher des pistes ou intégré à un exercice de comparaison critique.

Si vous soupçonnez un texte généré, évitez les détecteurs d'IA : leur manque de fiabilité peut conduire à accuser un élève à tort.[1] Demandez plutôt à l'élève d'expliquer son raisonnement, ses sources et les étapes de son travail.

GARDEZ LA DERNIÈRE DÉCISION

Vous connaitrez bien vite votre classe, ses difficultés et l'état d'avancement du programme. L'IA peut proposer, reformuler ou décliner ; vous vérifiez et c'est vous qui décidez. Le bon usage est celui qui vous libère du temps pour mieux enseigner. ■

Sources :

[1] Éducation nationale, Cadre d'usage de l'IA, 2025 ; Éduscol, IA en éducation, 2026. [2] Éduscol, Observatoire des pratiques pédagogiques avec l'IA, 2026. [3] Éduscol, Parcours Pix sur l'IA, 2026. [4] J.-M. Le Baut, L'École face à l'IA, ESF, 2026.

LE GUIDE DE RÉFÉRENCE DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES EFFICACES

Nouveauté !



L'orthopédagogie en pratique

75 concepts essentiels pour comprendre et soutenir les apprentissages

75 fiches pratiques abordant différents thèmes :
la charge cognitive, la mémoire de travail, l'autorégulation, la motivation ou encore la métacognition…

Dans chaque fiche :

- **une explication simple du concept,**
- **les signaux qui indiquent une difficulté chez l'apprenant,**
- **des outils et stratégies** à mobiliser à la maison, à l'école ou en établissement spécialisé,
- **les pièges à éviter** pour réussir à déployer au mieux une compétence, favoriser l'autonomie ou soutenir le sentiment d'efficacité d'un enfant.

Un livre pensé pour les orthopédagogues, les enseignants, les équipes pédagogiques, les éducateurs, les paramédicaux, les parents… et pour tous ceux qui croient que chaque enfant mérite d'avancer et de réussir.

L'auteur : Noémie Courtais,
est orthopédagogue et formatrice

L'orthopédagogie en pratique
Mai 2026 | 160 pages | **9782807376069** | **20 €**

Pour en savoir plus

deboeck SUPÉRIEUR

www.deboecksuperieur.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

NOUVEAUX ENSEIGNANTS

RÉSEAU CANOPÉ VOUS DONNE TOUTES LES CLÉS POUR BIEN DÉBUTER

**Premiers pas dans le métier, premiers défis à relever :
Réseau Canopé vous accompagne avec des formations et des ressources conçues pour répondre aux questions que vous vous posez au quotidien.**



Qu'il s'agisse de préparer votre première rentrée ou de faire évoluer vos pratiques, Réseau Canopé, opérateur de l'Éducation nationale en charge de la formation continue, est à vos côtés. Sa mission : accompagner les acteurs de l'éducation tout au long de leur parcours professionnel, avec une attention particulière portée à celles et ceux qui, comme vous, débutent dans le métier.

L'établissement public vous propose ainsi **une offre dédiée gratuite** afin de lever vos doutes et faire évoluer vos pratiques et répond à vos besoins. La formation tout au long de la vie ? Un besoin réel ! Aujourd'hui, 75 % des nouveaux enseignants déclarent avoir un projet de formation dans l'année, soit 11 points de plus que leurs collègues plus expérimentés*.

**Baromètre Ipsos BVA-Réseau Canopé*

DES FORMATIONS DIRECTEMENT TRANSFÉRABLES EN CLASSE

Comment gérer une classe hétérogène ? Favoriser l'engagement des élèves ? Construire une relation de confiance avec les familles ? Les formations proposées par Réseau Canopé apportent des réponses concrètes aux défis du quotidien. Et cela fonctionne : plus de huit enseignants formés sur dix déclarent mettre en pratique les acquis de leur formation dans les trois mois qui suivent.

DES FORMATS VARIÉS POUR S'ADAPTER À VOTRE QUOTIDIEN

Entre les cours, les préparations, les réunions et les imprévus, trouver du temps pour se former n'est pas toujours simple. C'est pourquoi Réseau Canopé vous propose des formats souples et variés : en présentiel ou à distance, en direct ou à la demande. Des formations en formats

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

courts, pour répondre à un besoin immédiat ou à travers des parcours plus complets pour développer de nouvelles compétences.

Grâce à ses plateformes numériques et à ses 101 Ateliers présents partout en France, chacun peut choisir la formule qui lui convient et se former, selon ses projets et ses disponibilités.

GRANDIR DANS LE MÉTIER, PAS À PAS

Parce que la confiance professionnelle ne s'acquiert pas en un jour - elle se construit au fil des expériences de classe, des réussites, des échanges avec les collègues et des nouvelles idées que l'on découvre en formation – ayez le réflexe Réseau Canopé pour vous guider à chaque étape de votre parcours professionnel, de la première rentrée jusqu'aux prochains défis qui jalonnent une carrière.

SE FORMER SELON SES BESOINS

Pour découvrir l'ensemble des formations, ressources, événements et services proposés, le site de Réseau Canopé constitue aujourd'hui le point d'entrée de référence.

Les enseignants y retrouvent un portail unique pour explorer l'ensemble de l'écosystème de formation proposé par Réseau Canopé :

- toute l'offre de formation nationale et territoriale ;
- les événements organisés par les Ateliers Canopé ; les webinaires ;
- les accès aux plateformes eINSPÉ, CanoTech, Magistère ;
- les podcasts Extra classe ;
- les actualités et ressources pédagogiques produites par l'établissement.

LES ATELIERS CANOPÉ, UN RÉSEAU UNIQUE DE PROXIMITÉ

Partout en France, les 101 Ateliers Canopé accueillent les enseignants pour se former, expérimenter, découvrir de nouvelles pratiques pédagogiques et échanger avec leurs pairs. Ils constituent le premier réseau public de lieux dédiés à la formation des enseignants.

Tout au long de l'année, les Ateliers proposent : des formations en présentiel, des événements et rencontres professionnelles ; des ateliers de découverte et d'expérimentation ; des espaces d'échange entre pairs ; des ressources et services adaptés aux besoins des territoires.

***Pensez à vous inscrire pour suivre les actualités, les formations proposées dans l'Atelier près de chez vous :* www.reseau-canope.fr/**

e INSPÉ : approfondir ses compétences

e-INSPÉ est le site pour vous accompagner au quotidien. Formations en ligne, ressources pédagogiques, conseils de pairs et d'experts : vous y trouverez des contenus adaptés à vos besoins, accessibles à tous, pour enrichir vos pratiques de classe. **https://www.e-inspe.fr/**

Les fondamentaux

les fondamentaux
PAR RÉSEAU CANOPÉ

600 films d'animation pour apprendre de façon ludique les notions fondamentales de primaire dans différentes disciplines (français, mathématiques, enseignement moral et civique, sciences et technologie, etc.). Chacun est accompagné d'une fiche pédagogique pour les enseignants et d'une fiche d'accompagnement pour les parents.
https://lesfondamentaux.reseau-canope.fr/

> suite p. 22



Téléchargeable gratuitement, jusqu'au 7 décembre 2026, le **Cartable du nouvel enseignant** réunit une sélection de ressources conçues pour faciliter les débuts dans le métier. Il constitue une véritable boîte à outils des premières années. **Téléchargé près de 30 000 fois l'an dernier, le Cartable s'enrichit pour son édition 2026.** Il réunit des conseils d'experts, des témoignages, des repères pratiques, des ressources de formation et des outils immédiatement utilisables en classe. Il comprend notamment deux numéros inédits du magazine Premiers Pas, l'un consacré au premier degré, l'autre au second degré ; des ressources issues de la collection Bien vivre l'école sur l'autorité, la coéducation et les compétences psychosociales.
Téléchargez ici votre Cartable : **https://www.reseau-canope.fr/cartable-nouvel-enseignant**

Extra classe : apprendre en écoutant

extraclasse

Extra classe, le podcast de Réseau Canopé, donne la parole à des enseignants, chercheurs et experts qui partagent leurs pratiques et leurs conseils. À écouter dans les transports, entre deux cours ou pendant son temps libre, les épisodes constituent une source d'inspiration précieuse pour enrichir ses pratiques professionnelles.
https://extraclasse.reseau-canope.fr/

CanoTech : la formation en accès libre

CANOTECH PAR RÉSEAU CANOPÉ

Avec CanoTech, les enseignants ont accès à une offre de webinaires, conférences et formats courts leur permettant de se former. Gestion de classe, coéducation, pédagogies actives, évaluation ou intelligence artificielle : les sujets traités répondent aux préoccupations quotidiennes des professionnels de l'éducation.
https://www.canotech.fr/



© Photo DR

3 questions à Samuel VITEL

Directeur général de Réseau Canopé

« Être aux côtés des enseignants tout au long de leur vie professionnelle »

QUELLE EST LA MISSION DE RÉSEAU CANOPÉ AUPRÈS DES ENSEIGNANTS ?

Réseau Canopé est l'opérateur du ministère de l'Éducation nationale dédié à la formation tout au long de la vie des enseignants et des acteurs de l'éducation. Notre mission est de les accompagner dans l'exercice de leur métier en tenant compte de la diversité de leurs fonctions, de leurs expériences et de leurs besoins. Nous concevons des formations qui leur permettent d'enrichir leurs pratiques, de relever les défis éducatifs d'aujourd'hui et de répondre toujours mieux aux besoins de leurs élèves.

QU'EST-CE QUI FAIT LA SPÉCIFICITÉ DE RÉSEAU CANOPÉ ?

Notre force est d'associer proximité, écoute et expertise. Grâce à nos 101 Ateliers Canopé, nous sommes présents partout en France, au plus près des besoins des enseignants et des académies. Cette implantation territoriale s'inscrit dans une offre de formation globale et riche, qui mobilise toute la force du réseau : formations en présentiel, parcours en autonomie, webinaires, vidéos d'accompagnement, podcasts. Chacun peut ainsi accéder à des modalités de formation variées, complémentaires et adaptées à ses pratiques, à ses besoins et à son rythme.

QUEL MESSAGE SOUHAITEZ-VOUS ADRESSER AUX ENSEIGNANTS QUI FONT LEUR PREMIÈRE RENTRÉE ?

Je voudrais leur dire qu'ils rejoignent un métier passionnant, exigeant et profondément utile. Les débuts peuvent parfois sembler impressionnants, mais personne ne construit seul sa pratique professionnelle.

Échanger avec ses collègues, partager ses questionnements, se former, expérimenter et progresser par étapes sont autant de clés pour prendre confiance dans le métier. Je souhaite leur dire que chez Réseau Canopé, nous sommes là pour eux, pour les accompagner. Nous sommes, avec les acteurs académiques, à leurs côtés tout au long de leur vie professionnelle.

Nous souhaitons offrir à chaque enseignant les formations et les espaces d'échange qui lui permettront de développer ses compétences et de s'épanouir durablement dans son métier, pour l'aider à relever les défis du quotidien et à faire réussir tous les élèves. ■

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr



MOTIVATION SCOLAIRE

Comprendre ses mécanismes pour intervenir efficacement

Comment favoriser durablement la motivation des élèves ? Cet ouvrage éclaire les principaux mécanismes de l'engagement scolaire et les relie aux réalités de la classe. Théories, situations vécues et témoignages montrent le rôle du sentiment de compétence, des émotions et d'un climat sécurisant. Des repères concrets pour les enseignants qui veulent donner ou redonner aux élèves le plaisir d'apprendre.

Extraits du livre ***La motivation scolaire,*** d'Anne Philippon,
paru chez **DUNOD Éditeur**, Collection Enfances
Avril 2026 - 256 pages - ISBN 978-2-10-089453-6

LUTTER CONTRE LE BIAIS DE NÉGATIVITÉ

Le biais de négativité (Rozin et Royzman, 2001) consiste à mémoriser davantage les expériences ou événements négatifs que les positifs. Nous sommes tous soumis à ce biais, qui serait une fonction adaptative ayant permis la survie de l'homme, en le conditionnant à porter davantage attention aux menaces et aux dangers.

Vous en avez probablement déjà fait l'expérience : il suffit souvent d'un élément désagréable pour gâcher une journée, notre biais de négativité donnant une importance bien plus grande à cet événement qu'à tous les autres, pourtant positifs. Ce biais est très important à prendre en compte lorsqu'on s'intéresse à la motivation scolaire et au sentiment d'efficacité personnel.

En effet, concrètement, cela signifie qu'un élève qui aura réussi plusieurs exercices et échoué à un seul retiendra uniquement cet échec, qui alimentera un **sentiment d'efficacité personnelle (SEP)** négatif. Afin de lutter contre ce biais, Rebekka Shankland (2019) considère donc qu'il est nécessaire de recevoir cinq rétroactions positives pour une négative, pour simplement rétablir un équilibre.

Pour l'enseignant, il faudra donc veiller à souligner, à chaque fois que cela est possible, les éléments positifs, et aussi à rectifier, lorsque l'élève est soumis à ce biais. Il s'agit donc dans un premier temps d'avoir conscience de l'existence de ce biais, et ensuite d'agir pour le contrecarrer.

Pour corriger ce biais, ces deux pistes sont complémentaires :

- d'une part, il importe de **rétablir systématiquement l'autoévaluation de l'élève** lorsqu'elle est faussée par le biais de négativité (et donc d'être en mesure d'identifier la croyance de l'élève comme le permet l'utilisation de la courbe d'apprentissage - voir encadré) ;
- d'autre part, il est essentiel de **souligner les réussites**. En effet, afin de permettre aux élèves de progresser, les enseignants ont souvent tendance à souligner ce qui n'a pas été réussi. Prendre l'habitude de relever les réussites peut pourtant permettre aux élèves de consolider leur SEP et donc de favoriser leur engagement.

> suite p. 24

La courbe d'apprentissage de Daniel Favre (2015) montre qu'apprendre peut d'abord susciter frustration et découragement, avant la joie de réussir. Expliquer ces étapes aux élèves les aide à persévérer.

Bien entendu, il n'est pas question d'éluder les obstacles et les défis à relever pour progresser, mais de veiller à ne pas se centrer uniquement sur ce qui est à améliorer. Steve Masson (2020) recommande un ratio de 80 % de feedbacks positifs et 20 % de feedbacks négatifs pour permettre à la fois de préserver le SEP et donner envie de progresser.

DÉVELOPPER UN ÉTAT D'ESPRIT DYNAMIQUE

Enseigner le fonctionnement du cerveau : la plasticité cérébrale

Chaque individu développe un état d'esprit dynamique ou fixe (voir « Le rôle de l'état d'esprit », p. 63 du livre), ce dernier pouvant figer un SEP négatif dans la mesure où l'individu considère que ses capacités sont limitées.

D'où l'**intérêt d'expliquer aux élèves le fonctionnement du cerveau**, afin de déconstruire cette représentation fausse. L'enseignant de sciences peut décider de présenter à tous les élèves la plasticité cérébrale, mais il est très simple également pour tout enseignant de diffuser une petite vidéo (elles sont nombreuses en ligne, adaptées à différents âges) qui permet de montrer les connexions qui se construisent entre les neurones.

L'une d'elles, bien connue, reprend l'image d'un sentier dans la forêt : une connaissance nouvelle est comme un sentier qui se crée. S'il est peu emprunté, il disparaîtra, comme disparaissent les connaissances que nous n'utilisons pas. En revanche, si nous l'utilisons souvent, le sentier devient chemin, route ou même autoroute, et ne s'efface pas.

Cependant, l'expliquer une fois ne suffit pas. Il faudra aussi le rappeler régulièrement. Ainsi, j'ai pris l'habitude, lorsqu'un élève ne parvient pas à trouver une réponse, de lui dire : « Prends le temps, ton cerveau cherche le chemin », et lorsqu'il répond vite : « Tu as été rapide, la connexion est solide ». Lorsqu'on est en phase d'apprentissage, je dis : « Nous allons créer de nouvelles connexions neuronales ». J'ai aussi élaboré un schéma simple que j'utilise pour illustrer ce qui se passe dans le cerveau lorsqu'on commet une erreur (et que l'on corrige). Ce schéma est aussi affiché en classe.

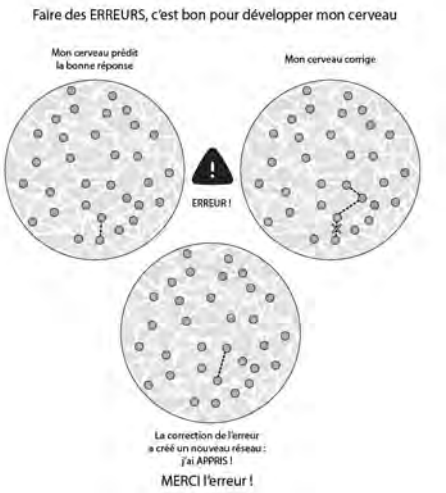

LA NOTE, FACTEUR DE MOTIVATION ?

Note ou pas note ? C'est un vaste débat dans lequel je ne souhaite pas entrer, mais juste aborder la question sous un angle motivationnel.

Le constat est souvent fait que les élèves sont motivés par la note. Effectivement, il s'agit là d'une motivation extrinsèque particulièrement efficace dans notre système scolaire, dans lequel parents et élèves sont en attente de cette « récompense » ou « sanction ».

La note donne aussi l'illusion de progresser lorsque la moyenne augmente, et permet de se fixer des objectifs mesurables. En réalité, la façon de noter est souvent globale, toujours subjective, et risque donc de ne pas dire grand-chose des progrès.

Un défaut majeur du point de vue de la motivation, est le fait que cette habitude de motivation extrinsèque conduit à diminuer la motivation intrinsèque qui est justement celle que l'on cherche à développer.

D'autre part, la note favorise la comparaison sociale que l'on cherche à éviter. Elle conduit aussi plus facilement à une diminution du SEP

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

pour les élèves qui ne sont pas en réussite et même à la résignation apprise. Même les élèves motivés et d'un niveau solide peuvent se trouver démotivés à la suite d'une note qu'ils estiment trop basse pour eux.

C'est la raison pour laquelle **je préfère, dans la mesure du possible, éviter la note dans l'apprentissage. J'utilise de préférence les compétences**, qui ont l'avantage d'être nombreuses et donc de mettre en évidence les acquis à côté des compétences non encore acquises. Au collège, j'utilise la note pour les brevets blancs, comme information du niveau requis pour cet examen. Pour le reste, pas de note[1].

RENFORCEMENT POSITIF, MOTIVATION EXTRINSÈQUE ET INTRINSÈQUE

Les travaux de psychologie ont depuis longtemps proposé d'utiliser le renforcement positif pour inciter à reproduire un comportement. Aujourd'hui, la recherche en neurosciences permet de mieux comprendre ce processus : lorsqu'on reçoit une récompense, le cerveau génère des endorphines, ce qui conduit à une sensation de plaisir. Cette approche nouvelle permet d'envisager la récompense sous un angle différent.

Olivier Houdé (2016) montre qu'à l'adolescence, le cerveau en pleine construction apprend beaucoup mieux à partir des renforcements, surtout positifs (les récompenses).

Cela nous amène à nous questionner sur deux points : **qu'est-ce qu'une récompense ?** Comment utiliser le renforcement positif sans agir exclusivement en motivation extrinsèque ?

Pour agir efficacement en utilisant le renforcement positif, plusieurs étapes sont nécessaires[2]. Il faut commencer par récompenser tout comportement positif, pas de façon systématique (sinon on rend dépendant de la récompense) mais aléatoire, puis on diminue la fréquence jusqu'à cesser la récompense lorsque le comportement est acquis.

[1] À partir de la réforme du brevet 2026, j'ai cependant été contrainte de remettre des notes en classe de 3e.

[2] Voir « La psychologie pour les enseignants » sur la plateforme de formation Fun : **https://www.funmooc.fr**

(...) **Quelles récompenses ?**

On pense bien souvent la récompense comme une récompense matérielle : le fameux « bon point » qui donnait droit à une « image » dans les années 1970, remplacé par le smiley qu'on peut voir en marge des copies ou du cahier d'élève. Le cadeau que reçoivent les enfants quand leur bulletin témoigne de leur réussite scolaire, c'est parfois aussi le privilège, comme en témoigne ce post sur un forum d'enseignants du primaire en 2020 :

« Bonjour, Depuis 2 ou 3 ans, j'ai un système d'échelle du comportement dans ma classe. Les élèves descendent ou montent en fonction de leur comportement. Quand ils sont en haut, ils ont droit à des privilèges (aller au coin « lecture », choisir son « métier », avoir une image). Cela me gêne un peu. J'ai l'impression d'être revenu au système des bons points. »

(...) Un autre type de récompense est lui aussi largement utilisé, même s'il n'est pas toujours pensé comme tel. C'est tout ce qui concerne l'**approbation verbale** (ou écrite). « Bravo », « Félicitations », « compliments », « je suis fier de toi », etc. Au collège et au lycée, ces « récompenses » ont même été institutionnalisées (les « Félicitations » et les « Encouragements ») et distribuées, au terme parfois de « discussions » lors des conseils de classe. Dans ces cas, leur obtention était souvent devenue l'enjeu principal du trimestre. Ce type de récompense, même en cas de simple approbation verbale, correspond à une motivation extrinsèque.

(...) Dans le **non-verbal**, les récompenses sont aussi très variées. Le toucher affectueux est, par exemple, une récompense qui renforce positivement, une alternative est la proximité physique bienveillante (sans le toucher), mais aussi le sourire, ou simplement l'acquiescement. Il s'agit de manifester, d'une manière ou d'une autre, un retour positif sur l'action de l'élève. ■

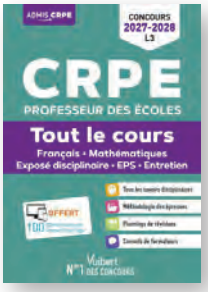

CONCOURS CRPE

Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Le CRPE rénové évalue aussi la capacité des candidats à agir en éducateurs responsables. Cet ouvrage « tout-en-un » prépare aux épreuves écrites et orales, notamment à l'entretien sur les valeurs de la République et les exigences du service public. Les extraits proposés abordent les compétences attendues sur les thèmes de la protection de l'enfance, la prévention, la santé et la sécurité des élèves.

Extraits du livre ***CRPE Professeur des écoles,*** directeur d'ouvrage Marc LOISON, coordonné par Audrey HENNART, paru aux **Éditions VUIBERT**
Collection ADMIS CRPE - Juillet 2026 - 464 pages - ISBN 978-2- 311-22369-9

PROTECTION DE L'ENFANCE

Tout personnel ayant un doute ou une présomption de maltraitance, de situation de danger ou de risque de danger concernant un élève, après réflexion partagée au sein de l'institution, doit transmettre par écrit les éléments de la situation au président du conseil départemental en adressant « une information préoccupante » à la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes.

Dans les cas où la gravité de la situation le justifie, par exception à l'obligation de transmission à la cellule départementale, tout personnel de l'Éducation nationale peut aviser directement le procureur de la République en tant que personne travaillant dans un service public susceptible de connaître des situations de danger

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

L'enseignement moral et civique (EMC) pose progressivement les règles de vie fondamentales dans un état de droit. Un programme simplifié et clarifié pour les cycles 2, 3 et 4 est entré en application à la rentrée de l'année scolaire 2018-2019 pour l'enseignement moral et civique[1]. Ce dernier poursuit trois finalités intimement liées entre elles :

- respecter autrui ;
- acquérir et partager les valeurs de la République ;
- construire une culture civique.

En lien étroit avec l'EMC, on peut porter l'accent sur :

- l'éducation aux médias et à l'information ;
- la construction de l'esprit critique ;
- l'approche nuancée et objective du fait religieux.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- il y a répétitivité : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période.

[1] De nouveaux programmes ont été publiés dans le Bulletin officiel n° 24 du 13 juin 2024.

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

Le harcèlement concerne principalement les élèves scolarisés aux cycles 3 et 4. De fait, des enquêtes récentes indiquent que 12 % des élèves de cycle 3 sont victimes de harcèlement modéré à sévère, 10 % en collège et 3,4 % au lycée. Toutefois, les cycles 1 et 2 peuvent être concernés car le jeune âge des enfants ne peut être avancé comme devant minimiser le risque de survenue de ce phénomène.

La lutte contre l'échec scolaire et pour l'égalité des chances constitue sans aucun doute la première des préventions. Le socle commun de connaissances et de compétences prend largement en compte la nécessité, pour l'élève, d'acquérir des compétences sociales et civiques, d'apprendre à vivre ensemble à travers des actions concrètes (prise de responsabilité, débat et respect des idées d'autrui).

La prévention de la violence repose aussi sur le respect des règles de vie dans l'école. Ce dernier implique la connaissance et la compréhension des règlements intérieurs par les élèves et les parents, ainsi que des sanctions encourues en cas de manquement au respect des règles établies.

PROMOTION DE LA SANTÉ

La circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016 précise que la santé, enjeu primordial au sein du système éducatif, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les enfants et adolescents.

Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative. En effet, les données

> suite p. 28

Une année de projets transdisciplinaires pour gagner du temps !

Découvrez les tomes 2 de la collection avec **5 nouveaux projets** clés en main **à dominante artistique et culturelle (PEAC)** pour enseigner autrement. Maths, français, EMC et histoire passeront par le dessin, la danse et le chant !

Nouveauté !



Une année de projets de classe - PEAC - cycle 1
Pauline Zins
9782311223163
Mai 2026 | 192 pages | **16,90 €**

Nouveauté !



Une année de projets de classe - PEAC - cycle 2
Marina Dillé
9782311223170
Mai 2026 | 192 pages | **16,90 €**

Nouveauté !



Une année de projets de classe - PEAC - cycle 3
Emilie Joly Strady
9782311223187
Mai 2026 | 192 pages | **16,90 €**

Retrouvez également les tomes 1



Cycle 1 , Cycle 2 , Cycle 3
16,90€

Retrouvez l'ensemble de l'offre pédagogie

Vuibert

www.vuibert.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

disponibles montrent que les inégalités de santé s'installent très précocement et que les conduites ayant une influence négative sur la santé se mettent en place dès l'enfance ou l'adolescence.

Ainsi, la promotion de la santé en milieu scolaire constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie.

Le parcours éducatif de santé (PES) s'organise autour de trois enjeux, déclinés spécifiquement en fonction de l'âge des élèves et en lien avec les partenaires et les parents :

• **éduquer** : l'éducation à la santé est en prise avec le développement des compétences psychosociales telles que les définit le socle, notamment dans le cadre du domaine 3 (Formation de la personne et du citoyen) ;
• **prévenir** : la prévention des conduites à risques, des conduites addictives constitue l'une des problématiques à aborder ;
• **protéger** : la protection de la santé, notamment par l'attention portée au climat de l'école et de la classe et à la qualité des espaces et de l'environnement de travail, constitue l'un des axes du PES.

ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ

Le dispositif « Apprendre à porter secours » (APS) constitue la première pierre du continuum éducatif aux premiers secours.

Cet apprentissage soutient le développement du sens civique de l'élève en favorisant la connaissance et la maîtrise des règles de prévention et de sécurité.

Du cycle 1 au cycle 3, le dispositif APS développe les compétences de l'élève qui :
• adopte une attitude de prévention ;
• se protège et protège autrui ;
• alerte et intervient.

EXIGENCE DE GARANTIE DE LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

L'exigence de garantie de la sécurité des élèves oblige le professeur à être ponctuel et à assurer la surveillance des élèves.

La ponctualité

C'est la première et fondamentale raison qui justifie cette règle d'or de son comportement professionnel. Cette ponctualité est d'autant plus nécessaire qu'il a ici affaire à des enfants en bas âge, donc aisément en danger hors de la surveillance de l'adulte. S'il doit absolument être à l'heure dans sa classe, ce n'est pas d'abord au nom d'une incertaine civilité ou d'un douteux savoir-vivre à l'égard des enfants, mais avant toute chose au nom de la garantie de leur fondamentale sécurité. S'il n'est pas à son poste au bon moment, dans sa classe ou dans la cour de récréation, comment fera-t-il pour protéger les enfants s'ils sont menacés d'une quelconque manière ?

Dans ce but explicite, le professeur est tenu d'exercer sans interruption la surveillance des élèves depuis l'accueil dix minutes avant le début de la classe, jusqu'à la sortie de tous les élèves.

La surveillance des élèves

Le professeur doit veiller étroitement à la surveillance des enfants dans le cadre scolaire (celui de sa professionnalité), c'est-à-dire :
– **dans la classe** : prendre garde notamment à la manipulation d'outils soit typiquement scolaires (pointes, ciseaux, compas, etc.), soit plus occasionnels (scies, etc.) ;
– **dans la cour de récréation** : empêcher les bagarres, les jeux dangereux ou les fugues ;
– **dans les sorties scolaires hors de l'école** : sur ce point, la réglementation est draconienne, et ce fort légitimement.

Veiller à la sécurité des enfants est le premier devoir de tout enseignant : faire tout ce qui est nécessaire pour protéger leur vie et leur intégrité. ■

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr



LE PROF DÉBUTANT

100 fiches pratiques pour faire face à des situations en classe et progresser

Devenir professeur n'est pas inné : savoirs, formation et approche humaine s'imbriquent. L'auteure propose des fiches issues de quarante ans d'expérience, structurées en situations, réponses concrètes et mises en garde. Elle valorise l'erreur formatrice, invite à aimer ses élèves, se former sans cesse, inventer et trouver progressivement sa juste place.

Extraits du livre ***Le prof débutant*** de Brigitte LANCIEN-DESPERT, collection « 100 QUESTIONS/RÉPONSES » publié aux **Éditions ELLIPSES**
Juin 2025 - 168 pages - ISBN 978-2-340-103177

COMMENT RÉAGIR FACE À UN ÉLÈVE INSOLENT ? (fiche 15)

Même un professeur très apprécié peut un jour recevoir une parole insolente. L'adolescence est l'époque où la personne – pas toujours bien dans sa peau – veut s'affirmer. Les procédés sont parfois maladroits et disproportionnés. L'enseignant doit alors montrer sa posture d'adulte solide et équilibré.

QUE FAIRE ?

• Souvent l'insolence est une fausse raison : l'élève se décharge d'un malaise sous-jacent. Le professeur n'est donc, à ce moment, que le catalyseur d'un problème personnel.

• Prenez de la distance : l'insolence doit être reçue avec calme, sans réaction exacerbée. Vous pouvez alors demander sereinement à l'élève : « Je ne me suis jamais permis de te parler ainsi, pourquoi, toi, le fais-tu ? ». Si le professeur a toujours été respectueux de ses élèves, cette simple phrase désarme l'insolent.

• Toutefois, il est important de rappeler que l'insolence n'est pas acceptable. Il est nécessaire de stopper un quelconque débat immédiat sur un ton décidé et ferme « Je te laisse te calmer, nous en parlerons plus tard ».

• En privé, le dialogue s'engage : le professeur rappelle l'incident, cherche à comprendre les raisons de ce dérapage, laisse parler l'élève. Il lui fait aussi comprendre qu'il ne peut accepter un tel comportement et sera donc obligé d'envisager une sanction (voir fiche 11).

À NE PAS FAIRE !

• N'aggravez pas la situation par une réaction virulente, disproportionnée.

• Ne faites pas non plus la sourde oreille, c'est le signal d'un laxisme inacceptable. L'insolence ne peut être tolérée.

• Ne prenez pas la classe à témoin pour ridiculiser l'élève ou l'humilier, le rabaisser.

• N'engagez pas un rapport de force devant la classe. La confrontation directe devant les autres engendre une escalade difficilement récupérable.

• N'ignorez pas les raisons plus profondes de cette insolence.

> suite p. 30

COMMENT GÉRER LA DIFFÉRENCIATION ? (fiche 37)

Tous les élèves n'ont pas le même rythme au même moment. Certains peinent à suivre. Il est parfois nécessaire d'adopter une approche éducative plus individualisée prenant en compte les différents profils d'élèves. L'objectif est bien de faire réussir tout le monde.

QUE FAIRE ?

Il existe deux types de différenciation :

• la **différenciation successive** qui consiste à mettre en place plusieurs ateliers qui abordent de façon différente (visuelle, auditive, kinesthésique) une même notion. Les élèves passent par tous les ateliers. L'enseignant les assiste.

• la **différenciation simultanée** : elle demande une préparation rigoureuse avec un plan de travail individualisé, sur un temps défini, selon les besoins de certains. Elle se décide en fonction des noeuds cognitifs[1] observés lors d'une évaluation.

• Respectez les styles cognitifs des élèves : certains ont besoin de schémas, de dessins, de plans pour comprendre. D'autres veulent des explications orales. D'autres encore préfèrent des manipulations de papiers, d'étiquettes, de cartons, d'images. Organisez des ateliers qui multiplient les propositions, les supports.

• Constituez des groupes de besoin. Il vous revient de mesurer le besoin exact de vos élèves : morcelez les étapes et dosez la progression des difficultés mais ne simplifiez pas trop.

À NE PAS FAIRE !

• Ne proposez pas les mêmes exercices que pendant le cours : si les élèves n'avaient alors pas compris, le « plus » est inutile, il faut du « autrement ».

• Ne stigmatisez pas toujours les mêmes élèves. Il vous revient de faire en sorte de soutenir sans peser sur les élèves.

• Ne différenciez pas tout, cela risque de devenir ingérable.

1. Un noeud cognitif est un concept didactique. Il s'agit d'un obstacle – souvent un prérequis non vérifié avant la séance par l'enseignant – intervenant au cours d'un apprentissage.

COMMENT SE COMPORTER EN ENTRETIEN PARTICULIER AVEC LES PARENTS ? (fiche 93)

Rencontrer les parents appartient à notre fonction. Certains établissements prévoient un entretien particulier dans l'année pour voir tous les enseignants.

Mais, souvent, le professeur rencontre les parents pour une raison particulière : travail, comportement voire désaccord. Il s'agit donc d'aborder cette rencontre avec calme et surtout professionnalisme.

QUE FAIRE ?

• Étudiez – pour vous-même – les différentes attitudes de porter (fiche 46), posez-vous les bonnes questions sur vous-même (fiche 41), travaillez l'analyse transactionnelle (fiche 94).

• Même si vous avez initié cette rencontre, laissez les parents parler en premier. Après avoir rappelé la raison de la rencontre, demandez-leur comment ils perçoivent la situation même en cas de différend. Leur façon de réagir va vous apporter des informations pour la suite de l'entretien. Les parents sont tous différents mais tous, ont une attente. Vous allez devoir composer avec chacun.

• Reformulez toujours ce que les parents ont dit « Vous m'avez bien dit que… » cela permet d'être sûr de parler de la même chose et d'avoir bien compris.

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

• Selon les parents, vous allez devoir adapter votre parole, vos propositions mais, il vous appartient de faire des suggestions, d'avancer des solutions, d'envisager la suite à donner.

À NE PAS FAIRE !

• N'« attaquez » pas d'emblée sans avoir écouté la version des parents. Vous devez percevoir l'attente de vos interlocuteurs. Généralement, les premiers instants de l'entretien sont révélateurs.

• N'imposez pas vos solutions, discutez les avec les parents. Accueillez toujours leurs propositions mais voyez vite comment les rendre opérationnelles.

• N'oubliez pas qu'en cas de conflit, on a plus de pouvoir sur soi-même que sur les autres ! Il vaut mieux parfois couper court pour l'instant (fiche 100). ■

BRIGITTE LANCIEN-DESPERT S'ADRESSE AUX PROFS DÉBUTANTS :

« Devenir professeur » ne s'improvise pas. Cette profession demande, bien sûr, des connaissances universitaires, une formation professionnelle et didactique, mais aussi **une approche humaine des situations qui se façonne au fil du temps.**

« **Inventez, créez, innovez, osez !** Ainsi, vous ne vous ennuierez jamais quelle que soit la longueur de votre carrière. **Méditez cette parole d'Edgar Morin** : « *Pour communiquer, il ne sert à rien de débiter du savoir en tranches, mais il faut aimer ce que l'on fait et aimer les gens qui sont en face de nous. L'enseignant est celui qui, à travers ce qu'il professe, peut vous aider à découvrir vos propres vérités.* » Progressivement, vous parviendrez à trouver votre juste place, vous la cultiverez et vous vous épanouirez. C'est un travail sur soi-même, une expérience de vie et une aventure enthousiasmante ! »

LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE POUR RÉUSSIR LE CRPE







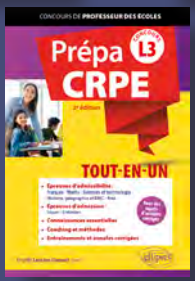



Retrouvez tous les ouvrages pour préparer les concours de l'enseignement sur
www.editions-ellipses.fr

ellipses



SOCIÉTAIRE CASDEN,
C'EST LA CLASSE !

Près de 2 millions de Sociétaires ont choisi de nous faire confiance. Parce que nous connaissons bien les besoins des agents de la Fonction publique : première affectation, déménagement suite à une mutation, achat immobilier[1] et pour tous les autres moments de la vie qui comptent, la CASDEN se tient toujours à vos côtés.

casden BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative de la Fonction publique

Rendez-vous sur **casden.fr*** ou retrouvez-nous chez BANQUE POPULAIRE +X

*Coût de connexion selon votre opérateur.

[1]Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. • Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Conception : •becoming • Crédits photos : SolAir • Illustrations : ©Frédéric Rébéna • Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.